Liberte Politique

Le policier Derek Chauvin déclaré coupable du «meurtre» de George Floyd

Article rédigé par Le Figaro, le 21 avril 2021

Le verdict est tombé. Derek Chauvin a été déclaré coupable du «meurtre» de George Floyd. Le verdict a été lu mardi 20 avril après-midi (heure locale) au tribunal de Minneapolis. Le jury s'était retiré la veille à huis clos après avoir entendu les ultimes arguments de l'accusation et de la défense. Les délibérations ont duré dix heures et demie sur deux jours. Déjà renvoyé des forces de l'ordre, l'agent de 45 ans, masque filtrant sur le visage, n'a pas manifesté d'émotion particulière à l'énoncé du verdict.

Les 12 jurés – sept femmes et cinq hommes — d'origines ethniques diverses ont déclaré Derek Chauvin coupable des trois chefs d'accusation pour lesquels il comparaissait. Le policier, menotté, a été immédiatement écroué. L'annonce du verdict a suscité une explosion de joie devant le tribunal. L'avocat de la famille de George Floyd a pour sa part salué un verdict marquant un *«tournant dans l'Histoire»*. *«Coupable! Une justice obtenue dans la douleur a finalement été accordée à la famille de George Floyd. Ce verdict est un tournant dans l'Histoire»*, a réagi l'avocat Ben Crump.

Lire l'intégralité de l'article sur

https://www.lefigaro.fr/international/le-policier-derek-chauvin-declare-coupable-du-meurtre-de-george-floyd-2